



15ème législature

Question N° : 41406	De M. Victor Habert-Dassault (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > maladies	Tête d'analyse > Lutte contre les cancers pédiatriques	Analyse > Lutte contre les cancers pédiatriques.
Question publiée au JO le : 28/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre les cancers pédiatriques. Chaque année, 2 500 enfants et adolescents sont malheureusement touchés en France par un cancer. Les pathologies cancéreuses ne se soignent pas comme celles des adultes. Pourtant, très peu de médicaments sont développés pour traiter les cancers pédiatriques et un cinquième des jeunes malades décèdent, une tristesse infinie, insupportable pour les parents, les frères et sœurs. Alors que les Français se mobilisent dans une campagne « Septembre en or », il souhaite connaître les avancées de l'exécutif dans ce domaine que ce soit vis-à-vis des industriels, dans le secteur de la recherche ou encore auprès du corps médical pour les sensibiliser au diagnostic précoce.